



# Le secteur culturel mobilisé contre les violences sexistes et sexuelles.

## #LaCultureDitStop

■ Cellule d'écoute à destination des victimes  
et des témoins, professionnel-le-s de la culture.

Les personnes seront orientées vers :

- un soutien psychologique confié à des psychologues clinicien-ne-s expérimenté-e-s,
- une consultation juridique spécialisée.

## Pour faire appel à la cellule

- par téléphone, un seul numéro :  
du lundi au vendredi - 9h à 13h et 14h à 18h
- ou par mail à tout moment  
Vous serez recontacté-e au plus tard  
le jour ouvré suivant votre demande.



Les référent-e-s « harcèlement sexuel » peuvent bénéficier  
de l'accompagnement psychologique de la cellule.

Cellule d'écoute psychologique et juridique

[www.violences-sexuelles-culture.org](http://www.violences-sexuelles-culture.org)



Soutenu par



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Comprendre le viol, le harcèlement sexuel, les violences sexistes ou sexuelles, quelques définitions.

## ■ VIOL

*Le viol désigne tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital, commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.*

Le viol est une atteinte sexuelle commise sans le consentement de la victime.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques pour qualifier un acte de viol. Le viol ou la tentative de viol est **un crime, interdit et puni par la loi**, même s'il est commis par le conjoint de la victime.

## ■ HARCÈLEMENT SEXUEL

*Action de harceler en actes ou en paroles.*

Fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou des comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité ou d'user de pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle (délit).

Le harcèlement sexuel est une **violence** fondée sur des rapports de domination et d'intimidation, **interdite et punie par la loi**.

## ■ VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles se définissent comme étant tout acte sexuel, toute tentative d'acte sexuel, tout commentaire ou avance de nature sexuelle dirigés à l'encontre d'une personne sans son consentement. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne et **sont interdites par la loi et sanctionnées pénalement**.

## ■ VIOLENCES SEXISTES

Se définit comme sexiste tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

## ■ EMPRISE

L'emprise psychologique se caractérise par différentes étapes qui mènent progressivement à la dépendance affective et à la prise de pouvoir du manipulateur sur sa victime. C'est souvent un préalable aux violences sexuelles qui pourront ensuite être considérées comme consenties.

**Vous êtes concerné.e :**

Appelez le **01 87 20 30 90**  
du lundi au vendredi - 9h à 13h et 14h à 18h

[violences-sexuelles-culture@audiens.org](mailto:violences-sexuelles-culture@audiens.org)  
[www.violences-sexuelles-culture.org](http://www.violences-sexuelles-culture.org)

 **VIOLENCES  
SEXISTES  
SEXUELLES**  
**STOP**  
**01 87 20 30 90** 